

La Lettre du C.D.E.S.

Bulletin du Centre de Documentation et d'Etudes Sociales



I.S.S.N. : 1240 - 0009 * C.P.P.A.P. : 721171 * MARS 1993 * N° 23 * 5 FRANCS



CE N'EST PAS UNE VIE DE
VIVRE COMME ON VIT

avis à la population

• ESPERANTO 31 MARS

Nos amis de l'Esperanto Kultur-Centro vous convient à un forum sur la Langue Internationale mercredi 31 mars, à l'U.T.M. (Université du Mirail, amphi AR 8, dans l'Arche).

• UN AUTRE FUTUR 14, 15 & 16 AVRIL à l' U.T.M.

L'excellent film "Un autre futur" passera (*hélas sans les "tapes" !, voir en page 5*) à l'Université de Toulouse le Mirail **Mercredi 14 avril à 18 heures, amphi III** et jeudi 15 avril à 10 h 30 dans des locaux qui restent à déterminer. La version vidéo passera à l'U.F.R. d'Espagnol, le 16 à 12 h. 30

• UN AUTRE FUTUR (bis)

Il n'y a pas que le film de Richard Prost qui s'intitule ainsi puisque les Jeunes libertaires de Toulouse viennent de publier sous ce titre une feuille d'expression. Sympathique et sans prétention. "*Un autre futur*" est une excellente initiative pour propager les idées libertaires dans les nouvelles générations.

• ETRE OU PAS

"Etre ou ne pas être", voici la question cruciale que nous pose une exposition du même nom et qui nous montre qu'écologie rime difficilement avec profit, et qu'environnement et productivisme sont irréciliables. A méditer par tous les

C.D.E.S., MODE D'EMPLOI

Le Centre de Documentation & d'Etudes Sociales de la C.N.T. c'est, ce bulletin, publié tous les deux mois, un lieu de rencontres, de débats, et diverses activités (sorties, bibliothèque...).

• NOTRE ADRESSE :

C.D.E.S. 7 rue ST REMESY 31000 TOULOUSE

• POUR NOUS CONTACTER :

N'hésitez pas à venir aux débats, à passer à la **permanence le samedi de 14 à 17 heures**, à nous **téléphoner : 61 52 86 48 (répondeur)** ou à vous brancher : **code 3614 CHEZ*CNT** (sans points !).

• POUR TOUT VERSEMENT (ABONNEMENT, BROCHURES...) :

Utilisez le C.C.P. : C.D.E.S. , N° 3 087 21 H Toulouse.

• TARIF DE L'ABONNEMENT A "LA LETTRE DU C.D.E.S." :

Un an ; abonnement normal : 30 francs.

Un an ; abonnement de soutien : 50 francs et plus.

apprentis sorciers qui font dans le "réalisme" économique. Jusqu'au 22 mars, au Muséum d'Histoire Naturelle de Toulouse

• CAMPING DE LA CNT PERIGORD, 2 AU 8 AOUT 93

Les Unions régionales C.N.T. du grand sud organisent du lundi 2 au dimanche 8 août 93 un camping dans la forêt du Périgord vert. Pour tout renseignement et pour les inscriptions : CNT, Union locale de Périgueux, 10 bd Stalingrad. 24000 Périgueux.

• LECTURE 27 JUIN 93

La traditionnelle sortie inter-régionale C.N.T. de Lecture aura lieu pendant le week-end du 26/27 juin 93.

• POUR UNE ECOLE LIBERTAIRE

Avez-vous déjà remarqué sur les photos des petites classes, ce regard joyeux et confiant qu'ont la plupart des enfants ? A l'épreuve d'une "éducation nationale" standardisée, routinière, orientée, ce regard perd au fil des ans son éclat !

Thyde Rosell, venue récemment à Toulouse présenter le projet d'une école libertaire sur l'île d'Oléron, nous a expliqué comment, à la place du laminoir éducatif peut se créer une structure modeste mais capable de donner une autre dimension à l'école. Se placer à la fois dans le champ social réel et concret par le fonctionnement autogéré et égalitaire de cette école mais aussi respecter le fort de l'enfance, le rêve et la liberté que le système mercantile nous a volé. Préserver chez l'enfant et l'individu l'envie d'apprendre, de comprendre, de réaliser et de construire... Au-delà des difficultés et des contradictions inhérentes à toute réalisation humaine, ce projet, aux conceptions globalistes et libertaires, mérite d'être soutenu.

Pour tout renseignement: Association Bout'Ficelle, 35 allée de l'Angle Chaucre, 17190 St Georges d'Oléron..

• A NOS LECTEURS DE L'AVEYRON

La réorganisation de notre rédaction de l'Aveyron ne nous permet pas de sortir l'édition départementale habituelle. Dans l'attente de sa reprise, les lecteurs de l'Aveyron recevront l'édition régionale.

Nos compagnons du Cercle d'Etude et de Culture Libertaire diffusent le matériel suivant (les tarifs s'entendent port compris) :

• **PIN'S**: Etoile noire Etoile noire et rouge Deux mains cassant un fusil / A cerclé avec deux visages qui crient 8.50 F. l'unité à partir de 6 (minimum).

• **AUTOCOLLANT** : A cerclé rouge sur fond noir.... Les 25 ex. (minimum) = 40 F, les 50 = 55 F., les 100 = 110 F. .

• **CARTE POSTALE** : Deux enfants s'embrassant + A cerclé.... Les 25 (minimum) = 45 F, les 50 ex = 65 F., les 100 ex = 110 F.

• **DISQUE (L.P.)** : Autoproduction "EL PASO" (Centre social autogéré anarchiste de Turin - Italie) MANO NEGRA LIVE EL PASO = 55 F).

• **ITINERAIRE (REVUE ANARCHISTE)** : Ricardo Flores Magon (Révolution mexicaine), n° double = 65 F / Emma Goldman = 55 F. / Kropotkine = 38 F. / Proudhon = 50 F. / Malatesta . numéro double : 65 F.

• **CASSETTE (C. 90)** : Chansons anarchistes italiennes = 45 F.

• **AFFICHE ANTI-ELECTORALE** : "Agir au lieu d'élire, l'urne, cercueil de vos illusions 0.90 F l'unité, à partir de 50 exemplaires minimum. PASSEZ VOS COMMANDES A :

C.E.C.L., Boite Postale 54, 83501 LA SEYNE SUR MER CEDEX
chèques à l'ordre du C.E.C.L.

R.T.T. : DISCOURS ET REALITE

Revendication constante des travailleurs, la R.T.T. (Réduction du Temps de Travail) est devenue, entre les mains du patronat, de l'Etat et avec la complicité des médias, la potion qui permet de faire avaler de graves mesures anti-sociales.

Quand les patrons parlent de R.T.T., il faut en effet entendre temps partiel, flexibilité, précarité, mais aussi diminution des revenus pour ceux qui ont déjà les salaires les plus modestes. Ainsi, en 10 ans, le nombre de salariés qui travaillent à temps partiel n'a cessé d'augmenter en France. En 1992, ils étaient deux millions huit cent mille, dont 85 % de femmes.

Par le biais des lois AUBRY, qui favo-

risent les boulots à domicile, les discours tendant à créer un néo-salariat (*1) à partir de tâches autrefois assurées bénévolement, trouvent ainsi une concrétisation. De plus, le temps partiel dans les services et dans l'industrie, comme la loi du 31 déc 92 le prévoit, crée, parallèlement à ce néo-salariat un sous-salariat qui va toucher des couches de plus en plus larges de la population.



Les mesures d'accompagnement de la R.T.T., mijotées par la triple alliance d'un patronat *intelligent*, de technocrates issus des milieux de gauche et de "grands penseurs" *alternatifs*, loin de "sauver l'emploi", instaurent des mesures nettement anti-sociales.

De la continuité des mesures gouvernementales...

Quelle que soit la teneur des discours politiques "droite-gauche", ce qui a été mis en évidence ces dernières années c'est l'extraordinaire continuité des politiques menées dans le domaine anti-social par les différents gouvernements qui se sont succédés.

Cette continuité sans faille a largement permis au patronat de restructurer fondamentalement le travail salarié pour l'adapter à ses besoins économiques et techniques (*2). Rappelons en ici les principaux épisodes :

- **Loi du 26 février 86 (Loi Delebarre)** qui autorise en contrepartie de la réduction du temps de travail la négociation sur les aménagement de celui-ci, introduit la flexibilité interne par branches d'industries et la modulation des horaires,

- **Loi du 19 juin 1987 (Loi Seguin)** qui renforce les effets sur la flexibilité interne de

la Loi Delebarre dans les entreprises.

- **Loi du 31 décembre 92 (Loi AUBRY)**, qui vient compléter le dispositif en facilitant le recours au temps partiel pour le plus grand bénéfice du patronat.

En effet en recourant au temps partiel, le patron profite d'un abattement de 50 % sur les cotisations qu'il est censé devoir (*3). Le salarié, lui, n'a aucun avantage, à l'inverse, il voit son

saire réduit proportionnellement à son temps de travail.

Cette mesure est en principe applicable aux salariés qui ont un "contrat de travail à durée indéterminée à temps plein" et qui peuvent, de ce fait, être forcés de prendre du temps partiel contre leur gré. D'ores et déjà, on signale des licenciements de salariés qui refusent d'abandonner leur temps plein.

... aux collusions idéologiques.

Pour financer ce dispositif de soi-disant lutte contre le chômage, tout ce qu'on nous propose en effet, c'est la précarité et la flexibilité !

Les nouveaux penseurs alternatifs que nous dénonçons ici régulièrement (Gorz, Aznar, quelques renégats gauchistes comme Liepetz l'éco-

nomiste vert...) et les habituels mystificateurs socio-démocrates (Brunhes, commissaire chargé de l'emploi au service du Plan) ont bien touillé la sauce : réduire le temps de travail (ou plutôt employer à temps partiel), faire tourner les

• suite en page 4

• suite de la page 3

machines, planifier et centraliser l'emploi, créer un néo-salariat, imposer la mobilité géographique...

Grâce à ces petits génies, le développement des contrats à durée déterminée, le travail du dimanche, le travail de nuit, la modulation des horaires, la rotation des équipes, le coup de fil à toute heure à la maison pour vous faire travailler au pied levé ... seraient à classer parmi les conquêtes sociales des années 90!

A ce jeu, les "Verts" sont béton : augmenter la C.S.G., préserver l'entreprise, respecter les marchés, faire tourner les machines, diminuer les charges patronales, promouvoir la flexibilité interne, c'est ça pour eux, le partage du travail. D'ici à ce qu'ils nous présentent la T.V.A. comme le sommet du partage des revenus ...

Malheureusement, le discours de tous ces gens a réussi à étourdir les salariés, et les patrons sont désormais libres de s'adapter, comme ils disent, aux "contraintes du marché" et peuvent ainsi librement :

- se permettre d'embaucher au dernier moment pour la période qui leur convient,
- licencier comme ils le veulent,
- faire tourner en bourrique les salariés en s'immiscant dans leur vie privée (pas d'horaire fixe, délocalisation de l'emploi...),
- réduire les salaires en transformant les contrats à temps plein en contrat à temps partiel,
- réduire leur coût de production grâce au transfert de leurs charges sur l'ensemble de la collectivité (C.S.G....)

Il est paraît-il inconvenant déposer la question : "quel est l'intérêt pour le salarié, quel est l'intérêt pour le plus grand nombre?". Il nous faudrait applaudir,

UNITE DROITE-GAUCHE

La loi AUBRY n'est pas encore totalement en vigueur, faute de publication de son Décret d'application. C'est du moins ce que répondait au 1er février 93 la Direction départementale du Travail et de l'Emploi. N'empêche que les formulaires de l'URSSAF sont bel et bien déjà imprimés ! En bref, une Loi votée par "la gauche" deviendra efficace contre les travailleurs grâce à un Décret qui sortira probablement sous "la droite". Et on dit que les hommes politiques ne sont pas efficaces !



car voici enfin réalisé le rêve de tout gestionnaire : L'emploi n'est plus une "contrainte", il n'y a plus besoin d'anticiper, le salarié est le paramètre d'ajustement instantané.

Nous disons que cette nouvelle organisation du travail, c'est la flexibilité totale, ce n'est pas le partage du travail. En clair, c'est la soumission des salariés aux nouvelles règles du marché pour accroître les profits des patrons et des financiers

O.D.F.

NOTES

(*1) Nous appelons *néo-salariat* l'ensemble des activités qui donnent maintenant lieu à commercialisation, à salariat et qui étaient -et sont

encore souvent- assurées par l'entraide, le bénévolat, la solidarité (exemple : aider les vieux dans la vie de tous les jours, établir des réseaux de parents pour garder les gosses, échanger les vêtements des enfants...). Ces tâches, outre leur intérêt réel, sont porteuses, quand elles sont bénévoles, d'un certain type de relation humaine, bien différent du rapport marchand.

(*2) "Pour un capitalisme intelligent", c'est le titre d'un bouquin du patron de l'U.A.P. Nous n'avons jamais douté de l'intelligence du capitalisme ni de son habileté à acheter les menus services des syndicalistes dits représentatifs (C.F.D.T., F.O., C.G.T.) ou alternatifs (S.U.D....)

(*3) La diminution de 50 % des charges patronales serait subventionnée selon les uns par la C.S.G. et pour les verts par la T.V.A. Tout le monde sera donc mis à contribution pour que les entreprises gagnent plus en employant des salariés qui toucheront de moins en moins !

CARCASSONNE

FOIX

250 Familles contre la dette Orta

Salle comble pour "Un autre futur"

• **La dette Orta, c'est quoi?**

Orta est un promoteur immobilier qui avait proposé à la Mairie de Carcassonne un projet de construction d'un lieu de séjour au pied de la Cité. Coût du projet : 7 milliards de Francs.

• **7 milliards ... ? c'est-à-dire l'équivalent d'un tiers du déficit de l'UNEDIC ?**

Et oui. En tout cas, la Mairie de Carcassonne s'est portée caution pour le projet. Aussitôt, les banques (Caisse d'épargne, Caisse des dépôts et consignations...) ont débloqué la somme... 7 Milliards... cette somme a servi à payer des dettes qu'Orta avait par ailleurs, si bien qu'il a tout dépensé.

• **Un délit de cavalerie en quel-que sorte... combien ça coûte ?**

Orta a été traduit en justice, mais il est toujours libre, et la ville garde la responsabilité de la caution ce qui veut dire que les contribuables carcassonnais doivent rembourser les banques pour un projet mégalo qui n'a pas vu le jour. On estime à 150 F par an et par foyer le coût de cette mauvaise blague.

• **Et la Mairie ?**

Chesa, le maire R.P.R. avait promis avant les élections municipales que les conséquences de la dette ORTA ne retomberaient pas sur les citoyens. Il a été réélu, et aujourd'hui, tout le monde paye.

• **Sauf..?**

Sauf 250 familles qui refusent actuellement d'acquitter les 150 francs annuels. Elles ont écrit aux impôts après avoir réduit d'office leur contribution.

• **Une dette injuste où tout le monde paye pour un escroc cautionné par des "élus responsables", c'est aussi un bud-**

get municipal déséquilibré et des acquis sociaux qui disparaissent.

Certainement, c'est le cas pour les garderies scolaires, gratuites jusqu'en 92, qui sont devenues payantes. Les parents qui sont obligés d'amener leurs enfants à l'école avant le début des cours pour pouvoir se rendre à leur boulot doivent maintenant payer un service qui jusqu'à présent était gratuit.

(Interview d'un membre du Comité contre la dette Orta)



TOULOUSE

Piscine : projet abandonné ?

• **Dans le N°21 de la Lettre du C.D.E.S., nous dénonçons le projet de privatisation de la piscine municipale de Toulouse. Où en est cette affaire ?**

Il semble que la Mairie, sous la pression de notre Association, ait abandonné, au moins provisoirement, le projet de modification de la piscine Nakache et celui de privatisation. C'est du moins ce qui est affirmé dans un récent article de la Dépêche du Midi, qui reconnaît l'impact de notre action, en particulier de notre pétition. Mais nous n'avons aucune certitude.

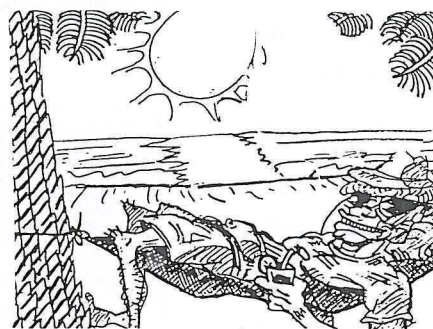
• **Donc, vous continuez votre action ?**

Evidemment. En tant qu'usagers, nous nous sommes réunis pour lutter contre ce projet qui aurait privé la popula-

tion, en particulier les jeunes et tous ceux qui ne partent pas en vacances, du seul lieu de loisirs d'été du centre ville.

De plus, de nombreux adhérents ont souligné qu'il fallait aller plus loin, obtenir des améliorations pour l'hygiène et même la sécurité (par exemple, les rambardes du plongoir ne nous semblent pas offrir toutes les garanties...). On pourrait aussi rendre le site plus attractif en installant des toboggans aquatiques et des jeux... Nous avons déposé un dossier dans ce sens auprès des services municipaux. De toutes façons, il faut que cette piscine "tourne" au service de toute la population, sans discriminations.

(Interview d'un responsable de l'Association de Défense de la Piscine)



Partager le travail, s'inquiéter de la montée du chômage ou au contraire (*les provocateurs sont parmi nous !*) s'en réjouir...

s'interroger sur le sens du travail, analyser l'évolution du système économique, exiger le partage des richesses entre tous...

le débat est lancé dans les colonnes de la "Lettre du C.D.E.S." depuis plusieurs numéros. A chacun de le nourrir de ses remarques, de ses idées, de ses critiques. A chacun de s'exprimer avec ses mots, à sa manière. La "Lettre" est un lieu d'échange, de confrontation, un outil pour avancer tous ensemble dans la réflexion.

On est toujours beaucoup plus intelligent à plusieurs que tout seul. Alors, n'hésitez pas. Joignez votre plume à celles qui se sont déjà exprimées.

La rédaction

VIVE LA CRISE ET LE CHOMDU

Trois millions de chômeurs, bientôt quatre, peut-être cinq. Bravo ! Le capital abolit lui-même le salariat ! Incroyable, non ? La fin du travail est là. Réjouissons nous, nous qui, il y a vingt ans tétions le lait situationniste et réclamions le droit à la paresse.

Politiciens, arrêtez de promettre du boulot, car que vous soyez apparatchiks ou jeunes requins, vous n'y pouvez rien, le plein emploi, c'est fini !

Il ne faut jamais avoir eu les pattes avant pleines d'ampoules et les rognons en compote pour se plaindre et réclamer des pelles et des pioches. Il faut être con à bouffer une carte C.G.T. pour vouloir garder la chaîne qui nous a si longtemps aliéné.

Sus aux moralistes sociaux qui tentent de nous culpabiliser. La fin du travail, c'est la fin de dieu, celui qui nous condamna à gagner notre pain à la sueur de notre front, l'ignoble "créateur" qui inventa l'esclavage et envoya nos pères à six ans dans les mines de la bourgeoisie.

Jouissons intelligemment du seul capital qui est le nôtre : le temps de vivre. Prenons le loisir de goûter aux derniers plaisirs gratuits ou presque, de ce monde (vu qu'il y a peu de chances qu'il y en ait un autre). Dormir les pieds en éventail, se rôtir au soleil la tête à l'ombre, envahir les bibliothèques municipales et les musées, écrire des poèmes, peindre, créer, apprendre, se promener dans les bois, dire bonjour aux voisins, parler avec ses gosses, rendre visite aux amis, faire l'amour...

Arrêtons de perdre notre vie à essayer de la gagner. Arrêtons de courir après la marchandise, de nous faire étouffer par des biens de consommation inutiles, laids, polluants. Cherchons la vraie vie, puisque nous en avons encore le temps, enfin, encore un peu. C'est vrai qu'avec ces cinglés et leurs armes sophistiquées, un président américain baptiste qui jure sur la bible, des trafics de plutonium sur les parkings d'autoroutes allemandes, on se sent encore plus... provisoire

H.C.



REPONSE A "PARTAGE DU TRAVAIL?"

Dans la dernière "LETRE DU C.D.E.S." est paru un article, "PARTAGE DU TRAVAIL ?" , qui a le mérite de poser de vrais problèmes, que le temps et les occupations quotidiennes, nous font négliger. Cependant, même si sur certains points je me retrouve, j'ai des objections à faire sur deux plans. D'abord sur les critiques faites au partage du temps de travail; ensuite sur la conception elle-même du travail.

Le texte commence par une interrogation : "savoir si le partage du travail est une position révolutionnaire à l'heure actuelle" . A cela il répond "NON" pour deux raisons :

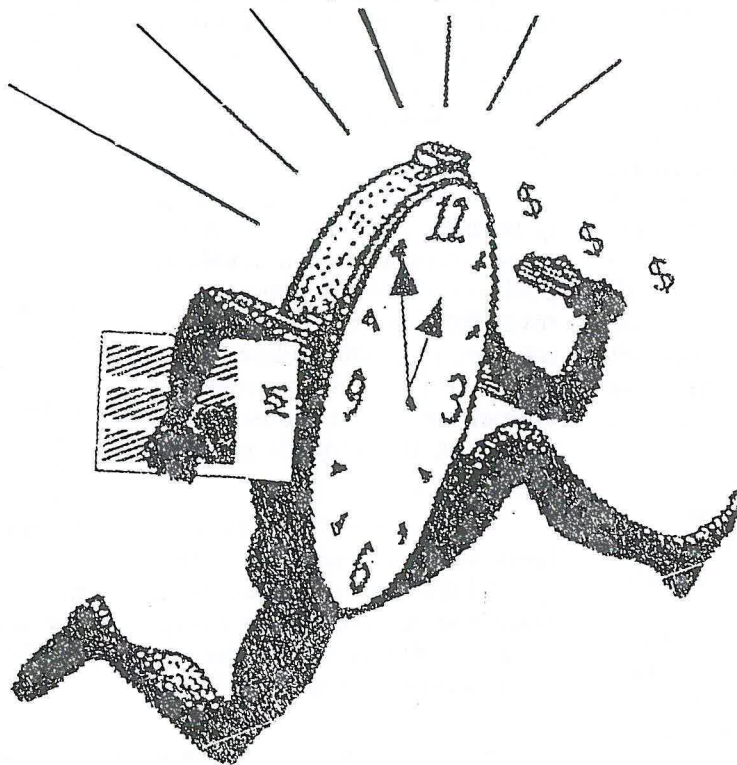
- cette notion ne remet pas en cause les fondements du capitalisme.

- "ce n'est pas pour rien que les libéraux envisagent eux aussi ce partage" sous entendu : cela arrange le système plutôt qu'il ne le gêne.

D'abord je tiens à remarquer que si l'anarcho-syndicalisme est intimement lié à la démarche et à la finalité révolutionnaire, il ne s'interdit pas pour autant des revendications concrètes parfois peu révolutionnaires mais allant dans l'intérêt des travailleurs ou plutôt des exploités. Si le partage du temps de travail doit permettre aux chômeurs de trouver du travail et enfin de vivre décemment, alors oui, je trouve cette revendication défendable.

De plus, croire qu'elle n'est

pas révolutionnaire car ne remet pas directement en cause les fondements de l'économie capitaliste est un peu trop s'avancer. Il ne faut pas oublier que l'économie (comme la société dans son ensemble) se fonde dans nos têtes. Que ne peut-on pas réduire



aux fruits de démarches individuelles ? Demander le partage du temps de travail sans diminution de salaire et sans flexibilité des horaires, c'est rétablir une valeur essentielle. Le travail est une nécessité et un droit. L'homme vit en société, pour survivre, il produit. Chaque homme a le droit de vivre et donc de produire. Le fruit du travail tout comme le travail lui-même doit être également réparti entre tous. Si on arrive à produire plus en travaillant moins -je suis d'accord, c'est un progrès- alors chacun doit avoir moins d'heures à fournir pour avoir droit à sa part de production. Revenir à cette règle élémentaire, c'est faire apparaître les contradictions du système qui

"crée des montagnes d'inventus à côté desquelles des millions de gens meurent de faim" . Quoi de plus révolutionnaire ?

Enfin, si les libéraux parlent aussi de partage du temps de travail, ils ne cachent pas la même chose derrière les mêmes mots. Comme l'article le soulignait, il ne s'agit pas de revenir à des emplois pénibles et encore moins d'instaurer une précarité se traduisant par de bas salaires et des horaires aléatoires, condamnant le salarié à attendre près du téléphone un appel de son employeur. Partage du travail doit vouloir dire : partage du travail existant sans baisse des salaires et avec des horaires fixes.

Là où effectivement il peut y avoir problème, c'est dans le cas de métiers comme chirurgien.

Je n'ai pas de réponse toute faite, je ne connais pas d'ailleurs le sujet assez bien.

Par la suite, le texte pose une autre interrogation qui touche le concept même de travail. Egratignant au passage le célèbre adage "personne ne travaille à ta place, personne ne doit décider à ta place" à la vue des trois millions de chômeurs, il remet en cause le travail, considérant que "chacun (...) à droit (à sa part de richesses) de façon égale, qu'il travaille huit heures par jour ou bien qu'il "travaille" à accroître la

• suite en page 8

PAGE 7

"PARTAGE DU TRAVAIL?"

• suite de la page 7

culture des autres comme artiste, acteur, ou bien encore qu'il entretienne un tissu social par un petit commerce ou une association de tout ordre". Ce point de vue me paraît dangereux. La société est un contrat entre les gens qui s'unissent pour produire en commun ce dont ils ont besoin. Si une collectivité considère que son bien-être passe par les peintures d'un tel et qu'elle décide de l'entretenir, fort bien, de même pour le détachement dans une activité associative. Mais assimiler cela à un travail méritant, de droit, rétribution, est à mon avis abusif. Ce serait réserver l'art à une minorité de spécialistes. L'art est avant tout la résultante de l'émancipation des êtres, le fruit des désirs constructeurs des hommes. Sur ce point, je ne contredis pas le texte qui dit : *"une société (...) devrait être fière de produire en abondance au profit de tous en permettant à chaque individu de s'épanouir dans une activité sociale, artistique, économique ou autre que chacun pourrait choisir suivant son désir et les besoins"*. Mais n'est-ce pas faire une erreur que de croire les besoins automatiquement comblés par les activités que les désirs engendrent ? Certains travaux indispensables, donc correspondant à des besoins, n'en sont pas moins pénibles et inintéressants. Est-ce utile d'en citer ? Prenons le cas des éboueurs par exemple. Qui choisira 8 heures de ramassage d'ordures plutôt qu'une journée de peinture ou d'activité de son choix ?

Le travail partagé doit être celui qui demande l'union de nos forces dans un intérêt commun. Considérer les activités (même dures) à satisfaction avant tout personnelle comme une part de ce travail est chose discutable,

qu'en tout cas je conteste. A la collectivité de trancher au cas par cas.

Voilà pourquoi, contrairement à ce que cet article annonce, pour moi, partage équitable du travail et partage équitable des richesses nées de ce travail sont intimement liés et forment un seul et même combat, ce qui n'empêche pas pour autant, à côté du travail proprement dit l'exercice de libres activités individuelles, détachées de l'économie, regardant l'individu et lui seul.

Pour conclure, je dirai que le partage du travail au sens où nous l'entendons est à la fois une position révolutionnaire et une revendication immédiate utile à tous les exploités (chômeurs et salariés). Donc un combat doublement essentiel même si, évidemment, il n'englobe pas toute notre action.

A ce sujet d'ailleurs, je re- joins une dernière fois ce texte que j'ai discuté : le combat se déplace dans les cités et les campagnes. La situation actuelle doit nous amener à repenser les ca-

dres du syndicalisme, les structures actuelles ne correspondent plus à toute la réalité. Le chômage, qui tend à devenir une situation durable pour beaucoup, aussi bien que l'abandon dans lequel sont laissées certaines cités et - différemment- certaines campagnes, posent de façon insistante la nécessité de collectifs chômeurs et de comités de quartier tout autant qu'ils annoncent la mort de l'action corporative pure, à délaissier pour l'inter-corporatisme, plus adapté à une société où tous les facteurs sont de plus en plus liés.

Nouvelle pratique à méditer, cette mutation comporte un avantage, l'intercorporatisme qui est déjà inhérent à nos pratiques, et une difficulté : il ne s'agira plus de prendre la terre et les machines pour pouvoir travailler pour nous, il faudra gérer un travail rare, le répartir équitablement, lui et les richesses qu'il fournit.

Comment passer cela dans nos mentalités ? Voilà un sujet sur lequel nous n'avons pas fini de disserter !

JIPE

